



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 septembre 2018

n° 163-18 C

Objet : *RD - Approbation des tarifs d'entrées et de prestations à la piscine de Buisson Rond à compter du 1^{er} octobre 2018*

Abrogation des délibérations n° 327-17 C du 22 octobre 2017 et n° 067-18 C du 3 mai 2018

- date de convocation le 21 septembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-sept septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 64

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin -

Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien -

Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay -

Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori -

Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leyssie

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Jacqueline Rol

Maryse Fabre

Bernard Januel

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Christophe Richel

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillermet - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Albert Darvey à Pierre Gerard - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Duperier à Pierre Hemar - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Alain Thieffenat à Anne Manipoud

- conseillers excusés : 7

Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Jean-Pierre Coendoz - Luc Meunier - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 27 septembre 2018

délibération n° 163-18 C

objet **RD - Approbation des tarifs d'entrées et de prestations à la piscine de Buisson Rond à compter du 1er octobre 2018**

Abrogation des délibérations n° 327-17 C du 22 octobre 2017 et n° 067-18 C du 3 mai 2018

David Dubonnet, vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs, rappelle que le Conseil communautaire du 3 mai 2018 avait approuvé les tarifs de la piscine de Buisson-Rond appliqués à partir du 25 juin 2018.

Sans remettre en question les tarifs récemment approuvés qui sont reconduits, il convient d'apporter des ajustements rendus nécessaires par des circonstances d'usages :

- Renforcement du partenariat avec la société d'exploitation de la station Aillons-Margéraz actuellement SEM des Bauges.

Depuis le 1^{er} décembre 2017, l'agglomération a mis en place un partenariat avec la station des Aillons-Margéraz, de nature à renforcer l'attractivité de la station, consistant à inclure dans le forfait séjour à partir de quatre jours la possibilité pour les clients de la SEM de venir à la piscine de Buisson Rond.

Afin de renforcer ce partenariat, il est proposé que la station inclue l'entrée piscine dans le forfait séjour de deux jours.

Le tarif préférentiel facturé à la station pour chaque passage à la piscine reste à 3,00 €.

- Fin de la gratuité pour l'USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré).
Tenant compte de la tarification favorable existante appliquée aux scolaires et groupes, il est proposé que soit appliqué à l'USEP les conditions générales existant pour chacune de ces deux catégories, selon que l'USEP se présente dans le temps scolaires ou en séance publique.

- Elargissement des types de support de contrôle d'accès vendu.
Afin d'améliorer prochainement l'accueil à l'espace bien-être des usagers qui vont acheter leur prestation en ligne sur internet, il est nécessaire de changer le type de support d'accès à cet espace.

Le support d'accès rechargeable dédié à l'espace bien-être se présentera sous forme de bracelet permettant la saisie en ligne, et doté d'une technologie compatible avec les températures élevées des saunas et hammams pour l'accès.

Le bracelet sera vendu, à titre de lancement, au même prix que le badge traditionnel rechargeable piscine vendu à prix coûtant, soit 1,50 € par support.

Les autres tarifs de la grille tarifaire sont inchangés.

La nouvelle grille tarifaire jointe sera applicable à compter du 1^{er} octobre 2018.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de construction, d'entretien et de fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 327-17 C du Conseil communautaire du 22 octobre 2017,

Vu la délibération n° 067-18 C du Conseil communautaire du 3 mai 2018,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : abroge les délibérations n° 327-17 C du 22 octobre 2017 et n° 067-18 C du 3 mai 2018,

Article 2 : approuve la grille tarifaire d'entrées et de prestations à la piscine de Buisson Rond jointe en annexe, applicable à compter du 1^{er} octobre 2018.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 163-18 C

Objet de l'acte : RD - Approbation des tarifs d'entrées et de prestations à la piscine de Buisson Rond à compter du 1er octobre 2018

Abrogation des délibérations n° 327-17 C du 22 octobre 2017 et n° 067-18 C du 3 mai 2018

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 2 - Tarifs des services publics

Date de l'acte : 27 septembre 2018

Annexe : Grille tarifaire piscine;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180927-lmc1H21244H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21244H1

Date de transmission en Préfecture : 11 octobre 2018

Date de réception en Préfecture : 11 octobre 2018